

BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX : J'AIMERAIS VOUS DIRE!

Sept-Îles, le 14 juin 2022 – Dans ce 19^e bilan annuel, les directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (DPJ-DP) partout au Québec souhaitent donner la parole aux enfants et aux adolescents, les écouter, les mettre à l'avant-plan en tant que premiers artisans de leur développement.

Comme DPJ, il faut intervenir lorsque la sécurité et le développement d'un enfant sont compromis. Or, si on comprend assez facilement ce qui compromet la sécurité d'un enfant, qu'en est-il de son développement? Cette année, les DPJ ont choisi de répondre à cette question en présentant différents programmes novateurs en place au Québec et qui ont déjà un réel impact pour soutenir le plein développement des enfants de différents âges dans différents domaines de leur vie.

Cette année, une hausse considérable du nombre de signalements traités est observée. Chaque jour, de plus en plus d'enfants et d'adolescents sont en détresse et font face à une réelle souffrance. Les DPJ désirent être la voix de ces jeunes et faire valoir qu'il y a encore beaucoup à faire. Pendant la pandémie, les enfants et les jeunes ont montré qu'ils sont forts et résilients. Écoutons-les!

Statistiques provinciales 2021-2022

- Les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) ont traité 132 632 signalements au cours de l'année 2021-2022, comparativement à 117 904 l'an dernier, ce qui représente une augmentation de **12,5 %** et une moyenne de 363 situations d'enfants signalées par jour au Québec, soit 40 de plus que l'an dernier.
- Nombre de signalements retenus : 43 688. **C'est une baisse des signalements retenus de 2,3 % comparativement à l'exercice 2020-2021.**
- Le taux de rétention des signalements est de **33 %**. L'an dernier, il était de **37,9 %**.
- Les signalements proviennent, encore cette année, en majorité des employés d'organismes publics (**34 %**), les proportions n'ayant presque pas bougé par rapport aux années précédentes.
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (**53,7 %**). On constate encore cette année qu'une plus grande proportion d'enfants demeure auprès d'une personne significative (**14,7 %**).

Statistiques régionales 2021-2022

- **4 479** signalements traités, ce qui représente **12** enfants par jour, **soit une hausse de 14 %** par rapport à l'an dernier.
- **1 144** signalements ont été retenus pour évaluation, ce qui représente **25,5 %** des signalements traités.
- Les quatre problématiques principales touchant le développement et la sécurité des enfants commandant un suivi à la protection de la jeunesse sont :
 1. Négligence : **24,3 %**
 2. Risque sérieux de négligence (toxicomanie, santé mentale, instabilité) : **14,6 %**
 3. Troubles de comportement : **13,5 %**
 4. Mauvais traitements psychologiques : **12,8 %**

.../2

- **57,6 %** des signalements retenus ont conclu, après évaluation, à une décision de sécurité ou de développement compromis.
- **67 %** des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ sont demeurés dans leur milieu familial ou chez des tiers significatifs.
- **147** adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), ce qui représente une diminution de 3,2 % par rapport à l'an dernier.

Les enfants aimeraient nous dire...

Pour consulter le Bilan 2021-2022 :

www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/documentation/rapports/rapports-du-dpj/.

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268